

DEMI-FINALE DU CHALLENGE SENSAS SUD 2013

**MIRAMONT DE GUYENNE
LAUZUN
TOMBEBOEUF – EYMET - SOUMENSAC**



**Organisé par le Team Européche Bergerac 47
avec la collaboration de :
Les Aappma de Miramont de Guyenne, Lauzun,
Tombeboeuf et Eymet
et la Municipalité de Miramont de Guyenne**

POUR VENIR A MIRAMONT DE GUYENNE

La ville de Miramont de Guyenne se trouve dans le département du Lot et Garonne (47) sur la D933 entre Bergerac et Marmande :

Autoroute A62 sortie Marmande puis direction Bergerac (D933)

Ou

De Bergerac direction Marmande par D933

Le lieu de rendez-vous est la salle **Gambetta**, à Miramont de Guyenne. Un fléchage sera effectué afin de diriger les pêcheurs sur le site.

LES SECTEURS :

Les parcours sont divisés en 4 secteurs, chacun divisé en sous-secteurs (le nombre de sous-secteurs dépendra du nombre d'équipes engagées). Prévoir chariot pour tous les secteurs.

Secteur A : Lac de Lescouroux à Soumensac.

Poissons dominants : poissons-chats chats, brèmes et gardons.

Fonds variables de 3m à 1m00.

Secteur B : Lac des Graoussettes à St Colomb de Lauzun.

Poissons dominants : poissons-chats, carpes et carrassins.

Fonds variables de 3m à 1m00.

Secteur C : Lac du Saut du Loup à Miramont de Guyenne.

Poissons dominants : poissons chats et plaquettes.

Fonds variables de 2m à 0m80.

Secteur D : Lac du Loubet à Tombeboeuf

Poissons dominants : carpes et gardons.

Fonds variables de 5m à 0m80.

Un parcours de remplacement est prévu en cas de difficulté sur :

La rivière du Dropt à Eymet.

Les lacs de Lescouroux, Graoussettes et Saut du Loup sont des lacs fédéraux, la carte de pêche et le timbre halieutique sont exigés pour y pêcher.

Le lac du Loubet est privé, la pêche se fait avec une carte délivrée pas l'aappma, mais le lac est soumis à la législation du Code de L'Environnement, la carte de pêche et le timbre halieutique sont nécessaires également. Les entraînements éventuels seront donc payants, une carte à la journée peut être délivrée aux pêcheurs au bureau de tabac de Tombeboeuf. Le jour de la demi-finale, le droit de pêche sera gratuit évidemment.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

Accueil des équipes à la Salle Gambetta à Miramont de Guyenne, à partir de 6H30.

7H00-8H00 : Pointage des équipes, contrôles des licences et remise des fiches.

10H50 : Amorçage

11H00 : Pêche

14H55 : 5 dernières minutes.

15H00 : Fin de la pêche.

15H00-16H00 : Pesées.

18H00 : Proclamation du palmarès.

18H30 : Apéritif de clôture.

REGLEMENT DE L'EPREUVE :

Règlement FFPSC et règlement du Challenge Sensas

Pêche mixte

Amorce 15 litres, Esches 2 litres dont ½ de fouillis

Contrôle des esches et de l'amorce une heure avant le début de la compétition

Présentation des esches dans les boîtes mesures.

Amorçage 10mn avant le début de pêche signalé par corne.

Les 5 dernières minutes et fin annoncées par corne.

La réglementation concernant les espèces est de :

- Brochet: 50cm
- Sandre: 40cm
- Black bass: 30cm

RESPONSABLES: PORTIER Laurent (CD47) 0681395158
PENAUD Julien (CD47) 0674750122